

# LA PROCEDURE DE CLASSEMENT « LOI DU 2 MAI 1930 » DES ABORDS DE COUCY

Que veut-on classer, et pourquoi ?

Il n'est pas question de classer au titre des Sites les ruines de la forteresse ni les remparts, qui sont déjà protégés au titre des Monuments Historiques, mais le pays qui les entoure, c'est-à-dire l'écrin de ces restes majeurs de l'architecture militaire du Moyen-Âge.

Est-ce légitime ?

Supposons que le développement économique des décennies passées ait installé aux approches de Coucy des entrepôts, des silos, quelques grosses usines, une autoroute, une ou deux lignes à haute tension, qui marqueraient d'une empreinte technologique, de manière nette et irréversible, le paysage des Abords : ne serait-on alors persuadés de ce que les hiatus visuels induits, ancien/moderne, médiéval/technologique, auront dégradé ce paysage ? Ne dirait-on pas qu'il s'agit, par l'implantation de ces items dans les perspectives du château, d'une atteinte à celui-ci ? Peut-on penser que la procédure ayant conduit à inscrire ce monument dans le club très fermé des Domaines Nationaux eût malgré tout été initiée ?

Maintenant, on ne classe pas un terroir parce qu'on a envie de le classer, et on ne le classe pas uniquement par référence à un Monument Historique dont ce classement ne serait qu'une sorte de supplément de sauvegarde (même si la question des points de vue depuis et vers ce monument est majeure) : il est nécessaire que ce terroir ait par lui-même des qualités remarquables.

Les a-t-il ? C'est le but de l'étude d'opportunité de classement d'examiner si le site considéré présente des qualités éminentes. Si cette étude conclut positivement, comme ce fut le cas ici en 2011, une inspection générale est missionnée par le Ministère de l'Environnement pour s'en assurer, et si celle-ci conclut elle-aussi favorablement (ce fut encore le cas ici), une étude de classement est alors lancée, qui ajuste l'étude d'opportunité aux recommandations du rapport d'inspection, qui vise à délimiter un périmètre de protection approprié et à rédiger des recommandations de gestion, utiles à la conservation des qualités du terroir et, si nécessaire et si possible, à l'amélioration des aménités paysagères qu'il offre déjà.

A Coucy donc, quant au classement de ses Abords, une étude d'opportunité concluant favorablement fut menée en 2009-2011 (suite à un vœu formulé par la commission départementale des sites en 2006), et un rapport d'inspection générale fut publié en mars 2012, concluant de même.

Ensuite, et malgré la recommandation de l'architecte-inspecteur général Queffélec de lancer sans attendre la suite de la procédure, il y eut au contraire arrêt de celle-ci, pour des raisons qui ne sont pas très bien connues, mais qui sont sans doute liées à des vacances de postes. Situation peut-être dommageable, et finalement peut-être pas. Je m'explique : le cabinet paysager DVA a remis une excellente étude, essentiellement axée sur l'inventaire et l'analyse des paysages agrestes et forestiers et des milieux naturels des Abords de Coucy. L'inspecteur général Queffélec a rédigé un remarquable rapport, centré sur le château ... Comme qui dirait un hiatus entre ces réflexions ... Il eût fallu mettre en exergue le lien, peut-être pas toujours visible immédiatement, mais pourtant fondamental, et qui est le filigrane du tableau montrant les paysages, la ville, ses remparts et le château : ce lien, c'est évidemment l'Histoire.

Alors certes, fin des années 2000, début des années 2010, plus grand monde dans l'Aisne ne voulait encore entendre parler de la Grande Guerre, ni peut-être d'ailleurs de toutes les guerres qui ont

marqué et martyrisé cette terre-frontière. Sont donc venues à point nommé, en 2014, les célébrations du Centenaire de 14-18, qui ont conduit les uns et les autres à se replonger dans ce passé, toujours présent à Coucy et autour de Coucy et ce de manière essentielle : car c'est au plus haut degré la conjonction de l'histoire politique, de l'histoire militaire, de l'histoire économique qui explique « le pays de Coucy ». L'étude d'un beau Site alpin ou pyrénéen fait plus de place à la Géographie physique, nettement moins à l'Histoire ...

Rappelons en effet qu'il y a deux volets dans une étude paysagère : l'explication du paysage, qui est œuvre d'historien et de géographe, peut-être de sociologue, et la perception du paysage, qui est peut-être encore œuvre sociologique, ou psychologique ou philosophique, mais à coup sûr domaine du paysagiste. Et aucun des deux volets ne va sans l'autre : si l'on ne comprend pas comment on est arrivé au tableau qui s'offre à nos yeux, comment peut-on émettre des recommandations valables pour son avenir, et si l'on ne comprend pas les qualités offertes par ce tableau à l'homme d'aujourd'hui, comment peut-on conclure à la nécessité d'un classement ?

Toujours est-il que la fin des commémorations du Centenaire de 14-18 fut l'occasion de relancer la procédure de classement : d'autant que, par l'Instruction du 18 février 2019, le Gouvernement confirmait la nécessité de classer les Abords de Coucy. La relance de la procédure devait donc être engagée fin 2019-début 2020 : le Covid est malheureusement passé qui n'a rien accéléré ... La relance ne fut donc effective que fin 2020 seulement.

.....

La baronnie de Coucy : une puissance sur la frontière du Royaume des Lys, une terre riche, des droits féodaux immenses, assis sur de grasses châtelainies (Coucy, La Fère, Marle, Vervins), des comtés (Soissons, Amiens, ...), et outre les cens, tailles, champarts, mainmortes, ... (toute la panoplie de l'extorsion féodale), des péages, des vinages (dont le fabuleux vinage de Laon), ... : un feudataire immensément riche (la baronnie de Coucy fut vendue par Marie de Bar à Louis d'Orléans pour 400 000 livres, plus que les recettes de la gabelle sous Charles VI, un cinquième du budget de l'État), et donc un feudataire extrêmement puissant. Puissant, donc choyé par les princes, donc encore plus riche et encore plus puissant. La situation géographique et la richesse des Enguerrand expliquent le colosse, cette « pyramide de Chéops de la France », pour reprendre l'expression d'Emile Mâle. Mais une si formidable forteresse est une menace pour tout pouvoir souverain, même lorsque que le maître des murs est un serviteur supposé fidèle. Et toute menace doit être abattue, surtout lorsque ce sont des rebelles qui se réfugient à l'abri des remparts : d'où l'ordre de Mazarin, et la première destruction, celle de 1652. Mais la grosse tour, qui resta debout, resta aussi ce qu'elle était dès l'origine : un extraordinaire point de vue. Ouvert sur des campagnes agitées par des jacqueries, sur des routes où chevauchaient les cavaleries hostiles, comme sur les fortifications de la ligne Hindenburg, implantées dans les bois de Saint-Gobain. D'où 1917 ...

Tous les événements de l'Histoire (ceux rappelés en quelques lignes ci-avant et tous les autres qui affectèrent le château et la seigneurie et la suite de leurs possesseurs et de leurs habitants), l'un après l'autre, eurent des conséquences sur le pays alentour. Aussi, dans bien d'autres vieux pays, la succession de ces conséquences pourrait être lue dans une foule d'items participant au paysage : des vieux murs, de vieux pavages, ici un manoir à demi abattu, là un village n'ayant pas varié d'aspect depuis des siècles ou au contraire reconstruit maintes fois sur des assises dont l'ancienneté est incontestable, de vastes domaines ruraux constitués par des communautés monastiques, rachetés par les receveurs généraux des abbayes à la Révolution et toujours exploités par leurs descendants, ou bien l'émiettement parcellaire qui caractérise les communautés villageoises ayant su préserver une certaine indépendance depuis la nuit des temps et qui tend aujourd'hui à s'estomper ... Les strates des siècles qui ailleurs peuvent être lues dans d'antiques murs, lesquels nous parlent de constructions, de destructions et de reconstructions successives, dans des chemins et dans des routes

qui nous parlent de la Gaule voire de temps plus anciens encore, de Rome et des administrations royales puis napoléoniennes, dans des parcellaires agricoles qui nous parlent de vieilles structures sociales et d'anciens Droits, ont été, ici, quasi intégralement balayées par l'ouragan de la Grande Guerre.

Il reste bien sûr quelques traces de jadis, outre la vieille église de Coucy et les remparts et les ruines de la tour formidable : la rectiligne route romaine est toujours identifiable, le canal évoque des conditions économiques qui ne sont plus, les grands bois demeurent, eux qui furent conservés au travers des siècles parce que la chasse fut le plaisir des plaisirs de nos seigneurs, de nos princes et de nos rois.

Et puis, après l'effroyable orage, le pays fut bellement reconstruit, et les restes de la sucrerie de Nogent rappellent des temps de prospérité qui succédèrent à l'immense détresse. C'est l'histoire économique qui a marqué depuis lors le pays : la gloire puis le recul du sucre et de la pulpe, la prospérité puis la détresse de l'élevage, avec le peuplier qui croît désormais aux lieux où l'herbe est devenue inutile ...

Le pays de Coucy, là où la charrue passe toujours, là où l'herbage demeure et là où le peuplier se substitue à lui, là où la Nature mène libre vie, là où la forêt s'étend, là où la grande ferme céréalière étale son opulence et là où la petite ferme d'élevage avoue la gêne ou montre l'abandon, là où demeurent les témoignages des combats de 14-18 et là où l'oeuvre des architectes de la Reconstruction (et notamment l'illustre Camille Lefèvre) révèle toujours le soin apporté à cette Reconstruction, etc. est le fruit d'une Histoire, dont il convient d'inventorier les étapes, les témoignages, et d'en exposer les conséquences paysagères actuelles.

Alors, est-ce que ces conséquences paysagères actuelles dotent le pays considéré de qualités justifiant d'organiser la conservation de ce paysage, tant à cause de leur intérêt propre que des menaces qui peuvent peser sur elles ?

Si l'on en croit l'étude DVA et le rapport Queffélec, oui, incontestablement. Il convient par suite de lancer l'étude de classement, laquelle conclura sur un périmètre et sur des recommandations de gestion. Mais après avoir, d'une part mis à jour des données, celles de l'étude d'opportunité, qui datent maintenant de plus de quinze ans, et d'autre part approfondi la relation entre le paysage et l'histoire du Site, notamment sur le thème de la Grande Guerre et de la Reconstruction, et sur celui de l'histoire agricole et économique, de la populiculture et de l'exploitation forestière, et des potentialités et problématiques d'un tourisme vert, aux portes de l'agglomération parisienne.

Un cahier des charges pour une étude de classement a donc été rédigé, basé sur le travail de plusieurs groupes de réflexion. Une consultation de bureaux d'études paysagères (4 ont été consultés) a été lancée : les quatre ont indiqué que le sujet leur paraissait intéressant ou d'un grand intérêt et qu'ils allaient répondre. Les propositions sont attendues pour fin mai 2024.